

région pour remédier à la situation, et si l'on a songé au rétablissement des travailleurs?

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Aucune décision n'a encore été prise quant au moment où les rapports seront disponibles ni quant à celui où la question sera tranchée; mais, que de toute évidence, ce sera avant la fin de l'année. Nous faisons cependant une enquête très poussée dans les régions en cause, afin de déterminer la nature du bouleversement économique et humain qu'entraînera l'abandon du programme. Si l'intérêt public exige cet abandon, ces études seront sûrement alors mises à la disposition des ministères de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et de l'Expansion économique régionale qui s'occuperont de sauvegarder au maximum les intérêts des travailleurs et de leur offrir d'autres occasions d'emploi.

M. Muir (Cape Breton-The Sydneys): Quelles mesures ont été prises jusqu'ici par le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et quelles consultations ont eu lieu à la suite de la déclaration du ministre de l'Expansion économique régionale, selon qui aucune société et aucun gouvernement ne devrait licencier d'importants groupes de travailleurs sans prendre les dispositions voulues et sans donner de préavis?

L'hon. M. Greene: Pour le moment, c'est mon ministère qui s'occupe de ces études et mes fonctionnaires consultent, bien sûr, ceux de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et ceux de l'Expansion économique régionale, mais, jusqu'à ce qu'on décide d'abandonner le programme, il est clair qu'aucun autre ne peut être considéré.

LES TRANSPORTS

LE GOUVERNEMENT ET L'AUGMENTATION DU TARIF-MARCHANDISES DES CHEMINS DE FER

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Ma question s'adresse au ministre des Transports. Elle concerne l'augmentation du tarif-marchandises du CN et du CP pour le bétail et certaines autres marchandises, à partir du 1^{er} mars.

J'ai déjà soulevé cette question afin de savoir ce que le gouvernement envisage de faire pour protéger l'agriculture contre ce nouveau coup bas asséné à l'élevage du bétail à un moment où on encourage les cultivateurs à cultiver autre chose que du blé et autres céréales.

L'hon. Donald C. Jamieson (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, j'ai déjà [M. Muir (Cape Breton-The Sydneys).]

répondu en partie à cette question l'autre jour.

Le très hon. M. Diefenbaker: En partie seulement.

L'hon. M. Jamieson: Lorsque la hausse du tarif-marchandises a d'abord été annoncée, les chemins de fer, à la demande du gouvernement, en ont retardé la mise en vigueur jusqu'à ce que une conférence puisse avoir lieu sous les auspices de la Commission des prix et des revenus. Par la suite, et quand des principes directeurs ont été annoncés par la Commission des prix et des revenus, les chemins de fer, estimant se conformer à ces principes, ont donc annoncé la mise en application des nouveaux taux. En conséquence, la Commission des prix et des revenus enquête présentement sur le bien-fondé de ces majorations de prix, et afin de faciliter cette enquête et de la terminer le plus tôt possible, les hauts fonctionnaires de la Commission canadienne des transports ont été mis à la disposition de la Commission des prix et des revenus à cette fin.

Le très hon. M. Diefenbaker: Comme question supplémentaire, puis-je demander au ministre si les majorations sont déjà effectivement entrées en vigueur, et quelles instances lui-même ou tout autre membre du gouvernement ont présentées aux sociétés ferroviaires du Canada? Il ne peut présenter d'instances au Canadien Pacifique, mais quelles instances ont été faites au Canadien National?

L'hon. M. Jamieson: J'ai eu des entretiens prolongés à la fois avec le CN et le CP. Ils ont naturellement soutenu que ces majorations étaient justifiées à la lumière des coûts sensiblement accrus, y compris une hausse de 6½ p. 100, sauf erreur, des frais de main-d'œuvre à compter du 1^{er} janvier. Comme je n'étais pas en mesure de juger moi-même si ces majorations étaient justifiées ou non, j'en ai référé à l'avis de la Commission des prix et des revenus.

Le très honorable représentant n'est pas sans savoir, je pense, que le ministre des Transports n'a pas l'autorité voulue pour refouler arbitrairement ces augmentations que je déplore, j'en suis sûr, tout autant que lui.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je le reconnais, mais tout compte fait, le CN écouterait certainement le gouvernement dans une question de ce genre. C'est la deuxième augmentation en une année pour le transport des bestiaux.

[Plus tard]

M. A. B. Douglas (Assiniboïa): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question supplémentaire au ministre des Transports. Le